

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-deux juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Tayeb **BARAS** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**),
Danielle **JOUS** (procuration Maférima **DIAGNE**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Pierrette **DUPART**),
Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :
Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

N° 2018/22.06/06

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE :
ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT - APPROBATION

Madame Pierrette DUPART est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, rappelle à l'assemblée délibérante que :

Par délibération du 29 septembre 2017, le Conseil Municipal a acté son engagement dans un projet visant à mieux prendre en compte les documents numériques qu'elle produit et à sécuriser leur traitement, leur conservation et leur archivage. Monsieur le Maire a ainsi été autorisé à lancer un marché public selon une procédure adaptée pour une Assistance à maîtrise d'ouvrage et à déposer une demande de subvention auprès du Service Interministériel des Archives de France (SIAF). Un plan de financement prévisionnel avait alors été présenté et approuvé.

Le SIAF ayant rendu sa décision quant à la demande de subvention, celle-ci a été notifiée à la Ville le 16 avril 2018. Le montant de 10.695,30 € correspond à 35 % du montant prévisionnel du projet.

Par ailleurs, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable à la mise en place d'une politique d'archivage hybride et au choix d'un Système d'Archivage Électronique pour la Ville et le CCAS a été attribué à la société OLKOA en date du 12 février 2018, pour un montant de 38.376,00 € ;

Afin de pouvoir solliciter le versement de la subvention auprès du SIAF, il convient d'actualiser le plan de financement comme suit en intégrant le montant définitif attribué et le coût arrêté de la prestation :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Archivage hybride, AMO	38.376,00 €	Ministère de la Culture, SIAF, subvention Ad-Essor	10.695,30 €
2 formations (mars et septembre 2018)	1.050,00 €	Ville	29.610,70 €
Formation frais annexes	880,00 €		
TOTAL TTC	40.306,00 €		40.306,00 €

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 21 juin 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 -N° 2017/29.09/06- relative à Archivage électronique : Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subvention ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement de l'étude préalable à la mise en place d'une politique d'archivage hybride et au choix d'un système d'archivage électronique, en tenant compte d'une part du montant de subvention accordé et notifié et d'autre part du choix du prestataire à l'issue de la consultation,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le plan de financement actualisé comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention auprès du Service Interministériel des Archives de France.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 25 juin 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**